

RÈGLEMENT

➤ Objectifs du concours

Ce concours est porté par France Active Airdie Occitanie avec le soutien de Montpellier Méditerranée Métropole.

Le territoire métropolitain bénéficie d'un écosystème dynamique d'entreprises socialement et économiquement innovantes qui contribuent à faire émerger des idées, transformer les pratiques et modèles économiques pour plus d'impact social/environnemental.

A travers le concours « Osons les entrepreneurs engagés », France Active Airdie-Occitanie souhaite sensibiliser au financement participatif les entrepreneurs engagés sur le territoire de la Métropole de Montpellier et permettre une diversification de leurs financements.

Il s'agit également de valoriser les entreprises engagées du territoire, et favoriser l'implication des citoyens de la métropole dans la création, la consolidation et le développement de celles-ci.

➤ Qui peut participer ?

Tout porteur de projet ou responsable d'entreprise

- ✓ **domicilié** ou dont l'entreprise est établie sur le territoire de la **Métropole de Montpellier**.
- ✓ **engagé**, c'est-à dire qui contribue, au travers de son activité, à la transformation positive de la société et du territoire en s'appuyant sur des valeurs humaines, sociales, environnementales...

Il est donc concerné par une ou plusieurs de ces affirmations :

- J'agis pour l'égalité des chances en recrutant des personnes en situation de fragilité et en favorisant la qualité des emplois
- Je choisis des partenaires responsables et je coopère avec les acteurs de mon territoire
- J'œuvre pour une réduction des inégalités sociales en menant des actions contre les exclusions et les discriminations
- Je préserve l'environnement en générant un impact écologique positif
- J'adopte un mode de gouvernance démocratique
- Je poursuis comme objectif principal la recherche d'utilité sociale
- Je démontre qu'un modèle solidaire et engagé est possible et je contribue à le promouvoir

- ✓ dont l'entreprise présente un **modèle économique viable**.
Sont éligibles les entreprises, ou projets d'entreprise, de l'Economie sociale et solidaire (coopératives, mutuelles, fondations, associations et sociétés commerciales de l'ESS) ainsi que les entreprises, ou projets d'entreprise, dites classiques (TPE/PME) qui cherchent à développer leur impact social sur le territoire.
Concernant le secteur associatif, seules seront retenues les associations dont les produits issus de financements publics ou privés (subventions d'exploitation publiques ou subventions de fondations) sont inférieurs à 50% du total des produits.
- ✓ et qui souhaite finaliser une campagne de **financement participatif en don contre don** pendant le **1^{er} semestre 2019**.

➤ Critères de sélection

Les candidats sont sélectionnés sur dossier, selon trois familles de critères :

1. **Pertinence du projet entrepreneurial**
 - Activité / proposition de valeur sur son marché
 - Gestion et organisation de la structure
 - Résultats et stratégie économique et financière
2. **Actions engagées de l'entreprise**
3. **Impact de la campagne de financement participatif**
 - pour le projet entrepreneurial (adéquation entre campagne envisagée et plan de financement de l'entreprise)
 - pour le territoire

Les fonds collectés doivent permettre de concrétiser un projet qui fera avancer votre entreprise et son engagement.

Pour ce premier concours sur le territoire de la Métropole de Montpellier, l'appel à candidature est ouvert à tous secteurs d'activités. Toutefois, les domaines d'intervention correspondant aux priorités de la stratégie métropolitaine et de développement économique¹ pourront être prise en compte par le jury lors de la sélection des 5 lauréats.

➤ Les étapes du concours

Candidature

Un dossier de candidature type est disponible sur le site osonslesentrepreneursengages.fr
Les candidats ont jusqu'au **12 novembre 2018 – 12h00** pour transmettre leur dossier complété et signé, en format numérique à l'adresse osons@airdie.org

¹Santé, transition agro-écologique et alimentation durable, numérique, commerce et artisanat : circuits-courts/consommation solidaire et responsable, développement de biens et de services de proximité, tourisme solidaire, industrie culturelle et créative, mobilité des personnes et des marchandises durable et solidaire.

Pré-sélection

Une première expertise est réalisée par France active Airdie – Occitanie
- pour évaluer la conformité des candidatures aux critères d'éligibilité
- et pour sélectionner 15 finalistes, selon les 3 familles de critères présentés ci-dessus,

L'équipe organisatrice est susceptible de contacter les candidats jusqu'à 22 novembre 2018, afin de disposer d'informations complémentaires sur le projet.

Formation au financement participatif

Les finalistes gagnent la possibilité de participer, entre le 5 et le 13 décembre 2018, à une formation de 2 jours sur le financement participatif.

A l'issue de celle-ci, ils ont jusqu'au 31 décembre 2018 – 23h59 pour soumettre une nouvelle version de leur dossier de candidature.

Sélection finale

Les 15 projets finalistes sont présentés au grand public sur le site du concours et disposent de 15 jours, du 2 au 17 janvier 2019, pour activer leurs réseaux et être élus Coup de coeur du public. Un jury de professionnels, composé de représentants de plates-formes de financement participatif, d'entrepreneurs engagés du territoire et des organisateurs, désigneront les 4 autres lauréats du concours.

Préparation de la campagne

Les 5 lauréats s'engagent à lancer leur campagne de financement participatif avant le 31 mars 2019. Ils bénéficient pour cela d'un accompagnement sur mesure : objectif financier, choix de la plate-forme, présentation du projet, plan de communication...

Lancement et animation des collectes de dons

Les 5 campagnes sont lancées. Elles bénéficient d'un fort soutien dans leur communication par France active Airdie – Occitanie, Montpellier Méditerranée Métropole, les partenaires du concours et le public qui a participé au vote.

L'objectif est promouvoir ces campagnes auprès du plus grand nombre afin d'augmenter leur visibilité et le taux de conversion du public en contributeurs du projet, qu'ils soient financiers ou autres.

➤ Conditions de participation

La candidature au concours "Osons les entrepreneurs engagés" implique l'acceptation pure et simple du présent règlement, dans son intégralité. Toute fraude ou non-respect de ce règlement par un participant entraînera l'exclusion de celui-ci.

Il sera demandé aux finalistes de signer un formulaire de droit à l'image, de diffusion d'informations et de participation aux événements organisés dans le cadre du concours.

Chaque lauréat s'engage à transmettre, à l'organisateur du concours et dans l'année qui suit le lancement de la campagne de financement participatif, des informations concernant l'état d'avancement et l'impact du projet ainsi financé. Un questionnaire lui sera pour cela transmis pendant cette période.

France Active Airdie – Occitanie se réserve la possibilité de modifier au besoin le présent règlement et d'en informer les candidats qui pourront l'accepter ou se retirer du concours.

➤ Informatique et libertés

Les informations collectées par les organisateurs ont pour finalité l'organisation, la réalisation du concours ainsi que l'accompagnement des lauréats.

Conformément à la législation en vigueur, le participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppressions des informations qui le concernent. Pour ce faire, il devra adresser sa demande par mail à osons@airdie.org.

Ils soutiennent France Active Airdie-Occitanie :

